

60318 - Quand commencent la première et la deuxième heures précédant la prière du vendredi ?

La question

Le noble hadith évoquant le mérite de se rendre très tôt à la mosquée pour accomplir la prière du vendredi affirme que celui qui arrive à la première heure recevra une récompense égale à celle réservée au fidèle qui fait d'une chamelle une offrande. Et celui qui arrive à la deuxième heure recevra telle ou telle chose, etc. J'espère qu'on m'explique quand débute la première heure et quand elle termine commence la deuxième?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« le fidèle qui se rend à la mosquée le vendredi à la première heure recevra une récompense égale à celle réservée au fidèle qui fait d'une chamelle une offrande. Et celui qui arrive à la deuxième heure recevra une récompense égale à celle réservée au fidèle qui fait d'une vache une offrande. Et celui qui arrive à la troisième heure recevra une récompense égale à celle réservée au fidèle qui fait d'un bélier une offrande. Et celui qui arrive à la quatrième heure recevra une récompense égale à celle réservée au fidèle qui fait d'une poule une offrande. Et celui qui arrive à la cinquième heure recevra une récompense égale à celle réservée au fidèle qui fait d'un œuf une offrande. Quand l'imam monte en chair, les anges viennent écouter le rappel »**. (rapporté par al-Boukhari, n° 841 et par Mouslim, n° 850). Les ulémas ont émis trois différentes opinions à propos de la détermination de ces heures. La première est que la première commence dès le début de l'aube. Et la deuxième est que la première commence dès le lever du soleil. C'est l'avis de Chafii, d'Ahmad et d'autres. La troisième est que la première heure est le laps de temps qui commence à midi. C'est l'avis de Malick adopté par une partie des chafiiites. Cette dernière opinion est faible et rejetée par de nombreux (ulémas).

An Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « **Il est connu que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) se rendait à la mosquée le vendredi à midi sonné. C'est aussi la pratique observée par tous les imams dans toutes les villes. C'est le terme de la sixième heure. Cela indique que celui qui vient après midi n'aura aucun mérite. Et aucune récompense ne lui sera inscrite puisqu'il arrive après la clôture des registres. La mention des heures vise à encourager les gens à se rendre tôt à la mosquée. C'est pour leur faire désirer le mérite lié au fait de s'installer très tôt dans la première rangée des prieurs et attendre la prière tout en s'occupant de pratiques surrogatoires. Ceci n'est pas donné à celui qui arrive à la mosquée après midi. Venir après cette heure ne procure aucun mérite. Car c'est à cette heure que l'appel est lancé. Or il est interdit de venir après le lancement de l'appel** ». Voir Al-Majmou', 4/414.

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « **L'avis de Malick est contraire aux traditions. Car il est recommandé d'accomplir la prière du vendredi à midi. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait l'habitude de se hâter à l'accomplir. Quand l'imam sort (pour s'installer en chair) les registres sont clos de sorte que la prière du vendredi effectuée par le fidèle arrivé après la clôture des registres ne comptera pas. Quel mérite y a-t-il là ?** » Voir al-Moughni, 2/73.

La deuxième opinion est la juste. En effet, les heures commencent dès le lever du soleil. Elles résultent de la division en cinq parties du temps qui s'écoule entre le lever du soleil et le lancement du deuxième appel à la prière. Chacune des cinq parties correspond à ce qui est appelé « **heure** » dans le hadith.

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Uthaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes :

- quand commence la première heure du vendredi ?

Voici sa réponse

« Cinq heures ont été mentionnées dans les propos du Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) que voici : « **Celui qui se rend à la mosquée à la première heure est comme**

celui qui a sacrifié une chamelle. Celui qui s'y rend à la deuxième heure est comme celui qui a sacrifié une vache. Celui qui s'y rend à la troisième heure est comme celui qui a sacrifié une bœuf. Celui qui s'y rend à la quatrième heure est comme celui qui a sacrifié une poule. Celui qui s'y rend à la cinquième heure est comme celui qui a sacrifié un œuf ».

Il a ainsi divisé en cinq heures le temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à l'arrivée de l'imam. Chacune des cinq parties équivaut à l'heure bien connue ; elle peut aussi être supérieure ou inférieure car le temps subit des changements. Aussi cinq heures s'écoulent-elles entre le lever du soleil et l'arrivée de l'imam pour la prière. Les heures commencent dès le lever du soleil. Certains disent qu'elles commencent dès le début de l'aube. Mais la première opinion est la plus plausible car le temps qui précède le lever du soleil fait partie de celui de la prière du fadjr ».

Voir Madjmou fatawa de Cheikh Ibn Outhaymine, 16, question n° 1260.

Voir une explication détaillée de cette question dans l'ouvrage Zad al-maad d'Ibn al-Qayyim, 1/399-407.

Allah le sait mieux.